

SIVOM LA GRAVE - VILLAR D'ARENE







Dossier d'inscription cantine et périscolaire 2025 - 2026



Groupe scolaire "La Meije"





Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

E-mail: e.faure@sivom05.fr / Tel: 04-76-79-98-34

SOMMAIRE G

Règlement intérieur cantine scolaire 2025/2026P 3	3-5
Règlement intérieur périscolaire 2025/2026P 6	5-7
Fiche d'inscription cantine et/ou périscolaireP 8	3-9
Récapitulatif des documents à transmettre au SIVOMP 1	10
Mandat de prélèvement SEPAP 1	11
ContactsP 1	12
Calendrier de paiement par prélèvement	12

Dossier d'inscription

à rendre au SIVOM

(Bureau au 1^{er} étage de la mairie de La Grave)

avant le 20 août 2025

Inscription 1ère période sur mon espace famille avant le 20 août 2025

EN RÈGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE 2025/2026 CS

La cantine est ouverte pour les enfants de la petite section de maternelle au CM2 (sous condition de propreté).

A la différence de l'école, la cantine est un service et il n'est pas possible à ce jour d'accueillir des enfants qui ne sont pas propre.

Ce service fonctionne toute l'année scolaire du lundi au vendredi sauf le mercredi. Elle se situe dans l'enceinte du groupe scolaire et la conception des repas s'effectue sur place.

ARTICLE 1: Inscriptions

Les inscriptions se font par période de vacances à vacances :

Période 1 : de la rentrée des classes aux vacances de la Toussaint

Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël

Période 3 : des vacances de Noël aux vacances de février

Période 4 : des vacances de février aux vacances de Pâques

Période 5 : des vacances de Pâques aux vacances d'été

Les inscriptions de la cantine se feront via « mon espace famille »

https://www.monespacefamille.fr/accueil/

Les inscriptions pour la période suivante se feront au plus tard le dernier jour de la sortie des classes qui précède. Avant le 20 août 2025 pour la période 1.

Les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement pour des raisons personnelles par mail à cantinelameije@gmail.com LE MATIN AVANT 8 HEURES dans la limite de 4 inscriptions sur une même période.

ARTICLE 2 : Désinscriptions

Les parents pourront désinscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement pour des raisons personnelles par mail à cantinelameije@gmail.com LE MATIN AVANT 8 HEURES dans la limite de 4 désinscriptions sur une même période.

Les désinscriptions autorisées sans limite sont celles pour maladie sur présentation d'un certificat médical.

Les dérogations éventuelles ne sont accordées que par le SIVOM.

ARTICLE 3: Tarifs

Le tarif de la cantine est calculé en fonction du quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS	PRIX D'UN REPAS PAI
De 0€ à 300€	4,50€	2,50€
De 301€ à 500€	4,70€	2,70€
De 501€ à 700€	5,20€	3,20€
De 701€ à 900€	5,50€	3,50€
De 901€ et plus	5,90€	3,90€

^{*}Prix d'un repas PAI : tarif pour un enfant qui apporte son repas suite à la mise en place d'un PAI.

Les parents dont les enfants vont fréquenter la cantine scolaire ou seront susceptibles de la fréquenter doivent impérativement fournir une attestation de quotient familial délivrée par la CAF (même si vous êtes au tarif le plus élevé). Tout changement de QF en cours d'année ne pourra être pris en considération que sur présentation d'une nouvelle attestation de la CAF.

ARTICLE 4 : Facturation/Paiement

La non-facturation des repas pour maladie ne sera pas rétroactive. Seuls les repas postérieurs à la réception du certificat médical par mail seront décomptés.

La facturation de la cantine est établie à l'issue de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement se fait à la réception de la facture ;

Sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture.

🔖 Par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon.

IBAN: FR13 3000 1004 08C0 5300 0000 009 BIC: BDFEFRPPCCT

🔖 Par prélèvement en apportant un RIB et le mandat de prélèvement au moment de l'inscription.

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

Pour les personnes qui ne payent pas la cantine pendant plusieurs mois, le SIVOM vous enverra un mail de rappel. Si nous n'avons pas de réponse de votre part nous pouvons annuler les inscriptions à la cantine pour votre enfant.

En revanche si vous rencontrez des difficultés pour payer les factures de cantine, merci de prendre contact avec le SIVOM pour trouver une solution.

ARTICLE 5 : Discipline

Pendant le temps de cantine, les enfants sont sous la responsabilité des surveillants (es) de cantine scolaire et ne doivent pas quitter la salle de restauration sans leur autorisation.

En cas de manquement grave ou répété à la discipline (comportement, insolence, turbulence) :

- Les parents recevront un premier avertissement.
- ❖ Au deuxième avertissement, l'enfant sera renvoyé de la cantine pendant une semaine.
- ❖ Au troisième avertissement, l'enfant sera renvoyé de la cantine pour une durée de 5 semaines ou l'année scolaire selon la gravité des faits.

En cas de dégradation du matériel, celui-ci sera facturé aux parents.

Toute insulte ou manque de respect de la part de parents envers un agent du SIVOM donnera lieu systématiquement à dépôt de plainte à la gendarmerie.

ARTICLE 6: Médicament

Aucun traitement médical ne peut être administré pendant le temps de cantine.

ARTICLE 7 : Protection des données personnelles

La cantine scolaire est un service proposé par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. En tant que responsable de traitement le SIVOM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la règlementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant des données personnelles.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion et le suivi administratif des inscriptions à la cantine et l'accueil des élèves pendant la pause méridienne/ Ces traitements de données relèvent de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIVOM en application du règlement général sur la protection des données (article 6(1) du règlement général sur la protection des données).

Le personnel intercommunal habilité et le trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les enfants et les parents d'élèves.

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la règlementation en vigueur. Ainsi, le dossier d'inscription est conservé 10 ans conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006.

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'opposition, un droit d'effacement et un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la règlementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données du SIVOM à l'adresse électronique suivante <u>e.faure@sivom05.fr</u> ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE Mairie 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : https://cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte ou bien encore à l'adresse postale suivante :

CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

EXEMPLY INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE 2025/2026 C/3

Le périscolaire est un service ouvert aux enfants de la petite section de maternelle au CM2. Il fonctionne toute l'année scolaire du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 sauf le mercredi.

ARTICLE 1: Inscriptions

Les inscriptions se font par période de vacances à vacances :

<u>Période 1</u> : de la rentrée des classes aux vacances de la Toussaint.

Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël.

Période 3 : des vacances de Noël aux vacances de février.

<u>Période 4</u> : des vacances de février aux vacances de Pâques.

<u>Période 5</u> : des vacances de Pâques aux vacances d'été.

Les inscriptions du périscolaire se feront via « mon espace famille »

https://www.monespacefamille.fr/accueil/

Les inscriptions pour la période suivante se feront au plus tard le dernier jour de la sortie des classes qui précède. Avant le 20 août 2025 pour la période 1.

Les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) occasionnellement par mail à periscolairecantonmeije@gmail.com AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 18 HEURES, au prix de 4,00€/heure.

ARTICLE 2: Retard

Le périscolaire se termine à 18h30 et certains parents viennent après l'heure de fermeture, obligeant le personnel à rester. Ceci n'est pas tolérable, pour cela nous appliquons un tarif de 25€/heure après 18h30.

ARTICLE 3: Tarifs

2,20€/séance, soit 4,40€/jour

4,00€/heure pour une inscription la veille

3,00€ l'absence

25€/heure pour un parent en retard après 18h30

ARTICLE 4 : Facturation/Paiement

La non-facturation pour maladie ne sera pas rétroactive. Seules les séances périscolaires postérieures à la réception du certificat médical par mail à periscolairecantonmeije@gmail.com seront décomptées. La facturation du périscolaire est établie à l'issue de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement se fait à la réception de la facture ;

Sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture

🔖 Par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon

IBAN: FR13 3000 1004 08C0 5300 0000 009 BIC: BDFEFRPPCCT

🔖 Par prélèvement en apportant un RIB et le mandat de prélèvement au moment de l'inscription

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

Pour les personnes qui ne payent pas le périscolaire pendant plusieurs mois, le SIVOM vous enverra un mail de rappel. Si nous n'avons pas de réponse de votre part nous pouvons annuler les inscriptions au périscolaire pour votre enfant.

En revanche si vous rencontrez des difficultés pour payer les factures de périscolaire, merci de prendre contact avec le SIVOM pour trouver une solution.

ARTICLE 5: Discipline

Pendant le temps périscolaire en cas de manquement grave ou répété à la discipline (comportement, insolence, turbulence) :

- Les parents recevront un premier avertissement.
- ❖ Au deuxième avertissement, l'enfant sera renvoyé du périscolaire pendant une semaine.
- ❖ Au troisième avertissement, l'enfant sera renvoyé du périscolaire pour une durée de 5 semaines ou l'année scolaire selon la gravité des faits.

En cas de dégradation du matériel, celui-ci sera facturé aux parents.

Toute insulte ou manque de respect de la part de parents envers un agent du SIVOM donnera lieu systématiquement à dépôt de plainte à la gendarmerie.

ARTICLE 6: Médicaments

Aucun traitement médical ne peut être administré pendant le temps périscolaire.

ARTICLE 7 : Protection des données personnelles

Le service périscolaire est un service proposé par le SIVOM de La Grave — Villar d'Arène. En tant que responsable de traitement le SIVOM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la règlementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion et le suivi administratif des inscriptions au service et l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire. Ces traitements de données relèvent de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIVOM en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1) du règlement général sur la protection des données). Le personnel intercommunal habilité et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les enfants et les parents d'élèves.

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, le dossier d'inscription est conservé 10 ans conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006.

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'opposition, un droit d'effacement et un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la règlementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données du SIVOM à l'adresse électronique suivante : <u>e.faure@sivom05.fr</u> ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE Mairie, 51 route des grands cols

05320 LA GRAVE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte ou bien encore à l'adresse postale suivante :

CNIL

3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

80 FICHE D'INSCRIPTION CANTINE ET/OU PERISCOLAIRE **C3**

RENSEIGNEMENTS ENFANT(S):

Enfants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfan	+	3 ^{ème} enfant	∕ Ième	enfant	5 ^{ème} enfant
Nom :	1 Ciliant	2 eman		3 emant	7	Ciliant	J cilialit
Prénom :							
Sexe:							
Date de naissance :							
Lieu de naissance :							
Classe: (pour 2025/2026)							
RÉGIME ALIMENTAIRE :							
Repas traditionnel:							
Repas végétarien :							
Repas vegan :							
Repas sans porc :							
RENSEIGNEMENTS MÉD							3
Médecin traitant et télé							
Votre enfant a-t-il un	:priorie						
PAI ?	OUI NON		N		□ or	NON 🗖 IL	OUI NON
Si oui, précisez :							
Je m'engage à fournir les documents nécessaires							
Votre enfant est-il en							
situation de handicap							□ OUI □ NON
ou porteur de							
trouble ?							
Si oui, précisez :							
Je m'engage à fournir les documents nécessaires							
Allergie ?	□ OUI □ NON		NC	□ OUI □ NON	Ποι	JI □ NON	□ OUI □ NON
Si oui, précisez :							
Je m'engage à fournir les							
documents nécessaires							
Autres(s) problème(s) de santé à nous							
signaler :							
Signaler .							
RENSEIGNEMENTS RESP	ONSABLES LÉGAU	X :			<u> </u>		
	Respon	sable 1		Responsable 2		Con	joint actuel
	1135 311	IISUNIC I		Responsable 2		en cas de séparation	
Nom:							
Prénom :							
Date de naissance :							
Lieu de naissance :							
Téléphone :							
Courriel:							
Adresse :							
CP:							
Ville:	\ .						
Lien avec l'(es) enfant(s	•						
Situation de famille actuelle :							
☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☐ pacsé(e) ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e) Autorité parentale :							
□ conjointe □ au père (□ à la mère □ aut	tre ·					
Résidence de(s) enfant(s):							
conjointe au père i	•	rde alternée 🗆	J au	tre :			

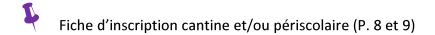
CONTACTS DE LA FAMILLE, en dehors des représentants légaux* (personnes majeures)

*Il convient que les personnes autorisées à récupérer l'enfant soient en possession d'une pièce d'identité. Si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de prendre l'enfant à la fin de la cantine ou du périscolaire, celles-ci devront être munies d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal de l'enfant, ainsi que d'une pièce d'identité.

A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Nom:				
Prénom :				
Date et lieu de naissance :				
Lien avec l'enfant :				
Téléphone :				
☐ Autorisé à récupérer l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence				
Nom:				
Prénom :				
Date et lieu de naissance :				
Lien avec l'enfant :				
Téléphone : Autorisé à résupérer l'enfant A contactor en cas d'urgense				
☐ Autorisé à récupérer l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence				
Nom :				
Prénom : Date et lieu de naissance :				
Lien avec l'enfant :				
Téléphone :				
☐ Autorisé à récupérer l'enfant ☐ A contacter en cas d'urgence				
AUTORISATIONS:				
Mesures d'urgence : J'autorise la responsable de la cantine et du périscolaire à prendre, en cas d'urgence, les				
mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.				
OUINONOUINONOUINONOUINONOUINON				
Droit à l'image : J'autorise le SIVOM à utiliser l'image de mon enfant (photographie, vidéo) pour la présentation				
de ses activités (documentation, site internet, expositions)				
OUINONOUINONOUINONOUINONOUINON				
Communication : J'autorise le service scolaire du SIVOM à communiquer avec moi par adresse électronique.				
OUI NON OUI NON OUI NON OUI NON OUI NON				
FACTURATION:				
En cas de garde alternée nous avons la possibilité de créer deux dossiers.				
Pour les parents séparés ou divorcés, merci de nous communiquer le jugement de séparation. Si vous n'avez pas				
de jugement, chaque parent doit nous fournir une attestation sur l'honneur manuscrite datée et signée précisant				
les modalités de garde et financière.				
Nom et prénom de la personne qui va recevoir les factures :				
Adresse mail pour la création de votre espace sur « mon espace famille » :				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Je soussigné(e) Mme, M ☐ Père ☐ Mère				
se seassignere, mine, mi				
Je soussigné(e) Mme, M Père				
Je m'engage à communiquer tout changement relatif aux renseignements indiqués dans ce dossier.				
Je déclare avoir pris connaissance des règlements et je m'engage à les respecter.				
Je déclare l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service en charge d'instruire et enregistrer				
les présents renseignements.				
Fait à				
Signature du ou des représentant(s) légal (aux)				
Signature du ou des représentant(s) légal (aux)				
Mention « Lu et approuvé »				

& RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU SIVOM 03



- Attestation CAF du quotient familial
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Jugement ou attestation sur l'honneur avec les modalités de garde et financière, pour les parents séparés ou divorcés
- Mandat de prélèvement SEPA + RIB (facultatif) (P. 11)

Dossier d'inscription

à rendre au SIVOM

(Bureau au 1^{er} étage de la mairie de La Grave)

avant le 20 août 2025

Inscription 1^{ère} période sur mon espace famille avant le 20 août 2025

Pour information, vous avez à votre disposition, le site internet du SIVOM qui vous permet d'avoir accès à tous les services relevant de la compétence du Syndicat :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Type de contra	at:					
	☐ Paiement cantine et périscolaire					
	\square Paiement activités extra-scolaires : judo, cirque, tir à l'arc					
instructions à v aux instruction Vous bénéficie vous avez pass	ormulaire de mandat, vous autorisez Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène à envoyer des votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément is du SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. z du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que ée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : naines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.					
IDENTIFIANT C	RÉANCIER SEPA : FR 78 222 567511					
	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER :					
Nom:	SIVOM La Grave – Villar d'Arène					
Adresse:	Mairie, 51 route des grands cols					
Code postal :						
Ville:	LA GRAVE					
Pays:	France					
	DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER :					
Nom et Prénoi	m:					
Adresse:						
Code postal:						
Ville :						
Pays:						
	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER					
IDENTIFICATIO	N INTERNATIONALE (IBAN) :					
IDENTIFICATIO	N INTERNATIONALE DE LA BANQUE :					
Type de paiem	ent :					
- Paien	nent récurrent/répétitif					
- Paien	nent ponctuel					
	JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)					
A:						
Le:						
Signature :						

RAPPEL: En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SIVOM La Grave – Villar d'Arène.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

EXECUTACTS OF

Site internet: www.sivom05.fr

Page Facebook: Sivom La Grave Villar

* Fabienne ALBERT :

Responsable de la cantine et du périscolaire

Mail cantine : cantinelameije@gmail.com

Mail périscolaire : periscolairecantonmeije@gmail.com

Émilie FAURE :

Secrétaire du SIVOM, responsable de la facturation, de « mon espace famille » et du recouvrement en lien avec la trésorerie de Briançon.

Mail: e.faure@sivom05.fr Téléphone: 04-76-79-98-34

Mickael JOLY:

Trésorerie de Briançon

Si vous avez un problème pour payer une facture, merci de prendre contact avec Monsieur JOLY.

Mail: sgc.briancon@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone: 04-88-03-81-20

Groupe scolaire de La Meije :

Téléphone: 04-76-80-64-43

EXECUTION DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT C3

Objet	Date de paiement
Cantine et périscolaire septembre	5 novembre 2025
Cantine et périscolaire octobre	5 décembre 2025
Cantine et périscolaire novembre	5 janvier 2026
Cantine et périscolaire décembre	5 février 2026
Cantine et périscolaire janvier	5 mars 2026
Cantine et périscolaire février	5 avril 2026
Cantine et périscolaire mars	5 mai 2026
Cantine et périscolaire avril	5 juin 2026
Cantine et périscolaire mai	5 juillet 2026
Cantine et périscolaire juin	5 août 2026
Cantine et périscolaire juillet	5 août 2026